SEGUR DE LA SANTE

UNE MESURETTE POUR LES INFIRMIERS DU MAA

Décret du 23 décembre 2021

Le décret sorti le 23 décembre 2021 est applicable à compter du 1er janvier 2022.

FO AVAIT ~~VOTRE~~ VOTE CONTRE LE TEXTE ~~PROPOSE~~ LORS DE~~de~~ SON PASSAGE AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE. LE CONTENU DU DECRET LUI DONNE MALHEUREUSEMENT RAISON…

~~FO avait voté contre cette transposition plus que partielle~~ A~~a~~u Conseil Supérieur de la Fonction Publique, FO avait voté contre cette transposition plus que partielle~~,~~ car toutes c~~l~~es ~~avancées~~ mesures du Ségur ne s'appliquent pas ~~pour les agents de la fonction publique hospitalière ne sont pas les mêmes que pour ceux de~~aux agents de l'Etat.

~~L~~Les projets de décret proposés ne transposent **qu'une mesure du Ségur de la Santé pour les infirmiers, à savoir :**

Catégorie B - classe supérieure : il y a un échelon supplémentaire, la grille comportera donc 9 échelons.

Chaque ministère a trois ans pour organiser des concours afin de donner la possibilité aux infirmiers de catégorie B d'accéder à la catégorie A.

Une des mesures importantes du Ségur en matière de rémunération, à savoir le complément indiciaire de 49 points n'est pas mise en œuvre. On est donc loin du compte.

De plus, **FO est très attachée à la parité des grilles~~,~~ et au principe « à niveau de recrutement égal, grille équivalente »**. Or, la grille du ~~projet de~~ décret sur les infirmiers de catégorie A n'est absolument pas une grille de A type. Seul le premier grade s'apparente à une grille de A type, pas le deuxième grade et il n'y a pas de troisième grade.

Vos représentants FO resteront combattifs pour une véritable reconnaissance du métier dans l'enseignement agricole.

Pour tous renseignements contactez votre représentant FO EA,

Nicolas LE DOUSSAL : nicolas.le-doussal@educagri.fr

Mis en forme : Haut : 1,25 cm

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Police :Gras, Couleur de police : Bleu foncé

JE ME SYNDIQUE !

CONTACTEZ NOUS :
foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

@foenseignementagricole - Syndicat

@FOENSAGRI